

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-2018/SG/CG fixant les salaires des gens de maison.

n° 74-2018/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
28 décembre 1974

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1975

Date du numéro
25 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

L'article 25 de l'arrêté n° 1056 du 21 juillet 1974 fixant les conditions d'emploi et les 'salaires des gens de mais est modifié ainsi qu'il suit: Art. 2. —Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur pour compter du 1er janvier 1975. Art 3. —Les infractions au présent arrêté sont punies peines prévues par les articles 226 et 232 du Code du travail outre-mer, pour les infractions a l'article 78 de ce code.